

---

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Nom commercial****pH-Minus liquide**

Rez.-Nr. 490050

**Fabricant / fournisseur**BAYROL France SAS - A Chemtura Company  
Chemin des hirondelles, BP 52, F-69572 Dardilly Cedex  
Téléphone +33 (0)4 72 53 23 60, Fax +33 (0)4 72 53 23 69

E-Mail bayrol@bayrol.fr

Internet www.bayrol.com

**Renseignements en cas d'urgence**Centre Anti-Poisons - 200 rue de Faubourg Saint Denis- 75475 Paris  
Cedex 10

Téléphone 01 40 05 48 48

**Conditions d'utilisation recommandées**

Régulateur de pH pour les eaux de piscines.

---

## ! 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**! Classification**

C; R35

**Phrases R**

35 Provoque de graves brûlures.

---

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification
7664-93-9	231-639-5	acide-sulfurique	45	C R35

---

## 4. PREMIERS SECOURS

**Remarques générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Maintien et transport en position latérale de sécurité.

**Après inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Consulter immédiatement le médecin car les brûlures non traitées dégénèrent en plaies difficiles à cicatriser.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Appeler aussitôt un médecin.

**Après ingestion**

Ne pas faire boire de neutralisant.

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Tout moyen d'extinction approprié

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

mousse

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

### Tout risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxydes de soufre

### Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

### Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Les précautions individuelles

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

### Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### Les méthodes de nettoyage

Diluer avec beaucoup d'eau.

Neutraliser avec de la soude caustique ou de la chaux éteinte.

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions lors de la manipulation

Pour diluer, introduire d'abord l'eau puis incorporer le produit sous agitation.

### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

---

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)

Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm

Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm

Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

---

**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**Protection de la peau**

vêtement de protection

**Mesures générales de protection**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Etat**  
liquide**Couleur**  
incolore**Odeur**  
inodore**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température à	Méthode	Remarque
<b>pH à la livraison</b>			potentiométrique	fortement acide.
<b>température d'ébullition</b>	ca. 120 °C			
<b>Densité</b>	1,35 g/cm <sup>3</sup>	20 °C	aréométrie	
<b>Solubilité dans l'eau</b>				soluble

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Conditions à éviter**

Réagit au contact des substances organiques.

Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène.

Réagit avec les lessives alcalines.

**Produits de décomposition dangereux**brouillard d'anhydride sulfurique (SO<sub>3</sub>)

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL 50 aiguë par ingestion</b>	1190 mg/kg	rat		
<b>Irritation de la peau</b>	Fortement corrosif.			
<b>Irritation des yeux</b>	Fortement corrosif.			

**Constatations empiriques**

En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal. Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Comportement dans les stations d'épuration

Le produit est un acide. Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

### Remarques générales

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Code déchets

06 01 01\*

### Nom du déchet

acide sulfurique et acide sulfureux

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

### Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

### Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

### Produit de nettoyage recommandé

eau

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 2796 ACIDE SULFURIQUE, 8, II

### Transport maritime IMDG

UN 2796 SULPHURIC ACID, 8, II

### Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 2796 Sulphuric acid, 8, II

---

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Remarques relatives à l'identification

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

### Identification

**C** Corrosif

### Phrases R

35 Provoque de graves brûlures.

### Phrases S

1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

30 Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.



# BAYROL

Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 11.07.2007

Modifié 19.06.2007

**pH-Minus liquide**

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox

Selon les législations en vigueur

### Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 2 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

R 35 Provoque de graves brûlures.